



RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES

Thématique de la VII^e Réunion annuelle, mai 2007

LA TRAITE DE PERSONNES

Problématique

La traite des êtres humains, souvent considérée comme le troisième commerce illégal en importance après la drogue et les armes, englobe plusieurs facettes : pornographie, exploitation sexuelle, prostitution, trafic d'organes, travail forcé, etc. Ce phénomène, qui affecte principalement les femmes, les adolescentes et les enfants, constitue une atteinte grave à la sécurité, au bien-être et aux droits les plus élémentaires des victimes.

Fréquemment liée au phénomène de migrations, la traite de personnes est présente dans tous les pays, qui sont affectés à divers niveaux : certains sont pourvoyeurs de victimes, d'autres agissent comme pays de transit pour celles-ci et les derniers sont les pays d'accueil où elles seront exploitées. Des réseaux internes opèrent également au sein des États.

Plusieurs traités internationaux se sont attachés à la traite de personnes ou à l'une de ses composantes. Le principal instrument est la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, entrée en vigueur en novembre 2000 et ratifiée à ce jour par 118 États, et son *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, entré en vigueur en décembre 2003 et ratifié à ce jour par 97 États. Au niveau interaméricain, la *Convention interaméricaine sur le trafic international des mineurs* est entrée en vigueur en mars 1994 et a récolté à ce jour 13 ratifications.

Justification

Des membres du Réseau ont signifié à plusieurs reprises leur intérêt pour l'étude de cette thématique. Une première série de conférences sur ce sujet a été réalisée lors de la réunion du Comité exécutif du Réseau, tenue à Puebla en mars 2006, permettant ainsi de lancer le débat. Son caractère indéniablement international en fait une thématique de choix pour le Réseau, qui pourrait de plus poursuivre et approfondir le travail amorcé. Le rôle des parlementaires dans la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux, le partage d'expériences concluantes sur les plans législatif, gouvernemental et social et l'étude des mécanismes de coopération internationale visant à enrayer ce fléau constituent des orientations possibles pour mener une réflexion sur la traite de personnes au sein du Réseau.